

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

SYNDICAT D'ELECTRIFICATION ET DES EAUX DU SUD EST DES ARDENNES

NOMBRE DE MEMBRES

SEANCE DU 12 MARS 2010

Afférents au Comité Syndical	224
En exercice	224
Qui ont pris part à la délibération	115

L'an deux mille dix

et le : 12 mars

à 14 heures 30, Le Comité Syndical du Syndicat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des ses séances sous la présidence de :

Monsieur Bernard BESTEL

Date de la convocation
5 mars 2010

Nombre de Membres présents : 115

Date d'affichage
5 mars 2010

Monsieur Gérard CUNISSE, délégué de la commune d'Olizy Primat est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Objet de la Délibération

**ADOPTION DES
COMPTES
ADMINISTRATIFS
2009**

ADOPTION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2009

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5212-1 et suivants,
- Vu le décret n° 1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

VOTE :

**POUR : 115
CONTRE : 0**

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 24 mars 2009 approuvant les budgets primitifs 2009 (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC),

Considérant que le Comité Syndical doit se prononcer avant le 30 juin de l'année N + 1 sur l'exécution de la comptabilité administrative tenue par Monsieur le Président,

Considérant que les comptes de gestion adoptés préalablement font ressortir une identité d'exécution d'écritures avec les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC).

Après avis favorable du Bureau syndical en date du 2 mars 2010,

Après en avoir délibéré, après que le Président ait quitté la séance, le Comité Syndical décide par 115 voix pour et 0 voix contre :

Article 1 :

D'adopter les comptes administratifs (budget principal, budgets annexes eau potable, assainissement général et SPANC) de l'exercice 2009 arrêtés comme suit :

**DELIBERATION
N°2010/17**

Budget principal :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	556.299,30 €	442.555,08 €
RECETTES	666.778,07 €	1.120.458,34 €
EXCEDENTS	110.478 ,77 €	677.903,31 €

Budget annexe eau potable :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	763.218,48 €	657.641,64 €
RECETTES	815.789,30 €	946.016,85 €
EXCEDENTS	52.570,82 €	288.375,21 €

Budget annexe assainissement général :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	0	0
RECETTES	0	57.392,72 €
EXCEDENTS	0	57.392,72 €

Budget annexe S.P.A.N.C. :

	INVESTISSEMENT	EXPLOITATION
DEPENSES	878.592,37 €	530.280,15 €
RECETTES	729.715,43 €	622.043,81 €
RESULTATS	- 148.876,94 €	91.763,66 €

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,
Bernard BESTEL

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous
Préfecture

Le :

et publication ou
notification

du : 12 mars 2010